

INSCRIPTIONS MATERNELLE

Vous venez de réaliser l'inscription de votre enfant en mairie. En attendant de savoir dans quelle école il sera affecté, voici quelques recommandations importantes pour vous organiser dès maintenant.



La vie en collectivité

Pour venir à l'école, votre enfant doit être prêt pour la vie en collectivité.

- **Être préparé à la séparation** avec ses parents.
- **Être propre** (savoir demander à aller aux toilettes). Les couches ne sont pas acceptées à l'école.
- A la cantine : être **capable d'utiliser ses couverts** pour manger.

En cas de maladie

Les jeunes enfants sont souvent malades leur 1ère année d'école.



- L'école n'accueille pas les enfants malades. **Prévoyez donc un plan "B" pour le faire garder** afin d'éviter de contaminer ses camarades et les adultes de l'école.
- Aucun médicament ne peut être administré à l'école (c'est la loi).

La garderie périscolaire

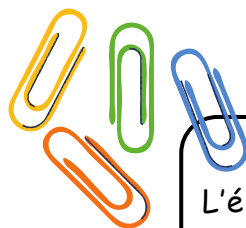
Si vous n'avez pas d'autres solutions, votre enfant peut aller à la garderie périscolaire le matin ou le soir.



Le rythme d'une journée de classe est intense (plus que celle d'une journée de crèche). Pour le bien-être de votre enfant, il est **déconseillé de cumuler garderie du matin, cantine et garderie du soir.**

L'assiduité scolaire

L'école est obligatoire et les absences doivent être justifiées. Cependant, en PS, il est possible de garder ou faire garder son enfant les après-midis. Dans ce cas, il faudra remplir une demande : la dérogation d'assiduité.



CONTACTS UTILES



Voici quelques informations et contacts utiles dont vous pouvez avoir besoin pour organiser la vie de votre enfant autour des temps scolaires.

La mairie

La Mairie est un partenaire important pour les écoles et la vie des familles.

- **Accueil Mairie** : contact@mairie-anse.fr
- **Elue en charge des affaires scolaires et de l'accompagnement éducatif** : Madame Claire ROSIER - crosier@mairie-anse.fr
- **Elue en charge de la famille et des affaires périscolaires** : Madame Nathalie HÉRAUD nheraud@mairie-anse.fr

La cantine

Elle est gérée par l'Association des Cantines Scolaires d'Anse.
Ce sont les ATSEM qui s'occupent de la surveillance et de l'accompagnement.

Contact et inscription :

M. Samir Nour : snour@cantineanse.com

Tél : 04 74 67 16 14

ou

sur le site de la mairie : www.mairie-anse.fr

Onglet "Anse à tout Age"

puis "La cantine"

La garderie périscolaire

Elle est gérée par la mairie.
Elle a lieu le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30.

Contact et inscription :

sur le site de la mairie : www.mairie-anse.fr
Onglet "Anse à tout Age"
puis "périscolaire"

Attention à ne pas cumuler les temps périscolaire pour votre enfant.

Le centre de loisirs

Vous vous posez peut-être la question de la gestion et de l'organisation des **mercredis et des vacances scolaires** pour votre enfant.

Allez sur le site de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

Onglet : AU QUOTIDIEN / EN PRATIQUE

puis colonne : ENFANCE- JEUNESSE (3-16 ANS)

en enfin : Modalités d'inscriptions et Programmes Accueil de Loisirs

Vous trouverez toutes les explications sur le fonctionnement du Centre de Loisirs ainsi que les modalités d'inscription.

